



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# La rénovation énergétique des bâtiments à La Réunion

## Enjeux, état des lieux et aides financières

### Webinaire du 21 septembre 2020

# Enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments à La Réunion

## Les enjeux énergétiques :

- Une production d'électricité très carbonée (719 g CO<sub>2</sub>/kWh à La Réunion pour 61 g CO<sub>2</sub>/kWh en métropole) et coûteuse (environ 2 fois le coût de la métropole)
- Un territoire avec une croissance démographique importante jusque récemment (+ 1,5 % par an entre 1999 et 2009, + 0,6 % par an de 2009 à 2018, pour 0,4 % en métropole)

## Les enjeux de confort thermique :

- Un climat tropical humide couplé à un contexte insulaire (influence de l'océan) et de l'altitude (des habitations au-dessus de 1500 m)
- Une forte problématique de confort d'été pour la grande majorité des bâtiments, mais avec un climat favorable à la ventilation naturelle donc un atout pour des bâtiments bioclimatiques

## Les objectifs :

- maîtriser la demande en énergie dans les bâtiments et réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments,
- améliorer le confort d'été dans les bâtiments et ainsi limiter le recours à la climatisation.

# La rénovation énergétique des bâtiments à La Réunion : de quoi parle-t-on ?

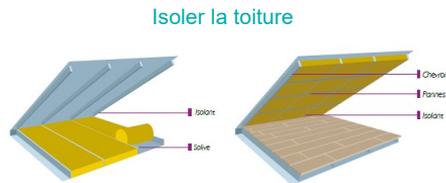
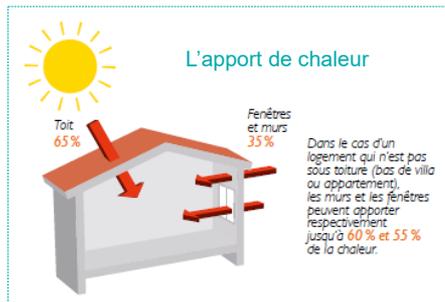
## Quelles consommations énergétiques ?

- D'une part celles des usages conventionnels de l'énergie pris en compte dans les réglementations thermiques : **production d'eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage, auxiliaires** (pompes, ventilation mécanique...) et **chauffage** (le cas échéant, dans les Hauts)
- D'autre part les consommations énergétiques des **appareils électroménagers** (surtout pour le secteur résidentiel), les consommations **propres aux activités** (froid industriel par exemple)

## Quelles actions possibles ?

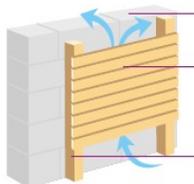
- Des travaux sur l'enveloppe du bâtiment et des travaux sur les équipements,
- Un meilleur réglage des installations énergétiques,
- Une meilleure utilisation du bâtiment : des comportements sobres en énergie, des occupants acteurs de leur confort thermique,
- L'utilisation d'énergie renouvelable (solaire thermique, solaire photovoltaïque...)

# Quels travaux de rénovation énergétique en climat tropical ?



Mais aussi, installer une surtoiture, une toiture réfléchissante

Favoriser la ventilation naturelle :  
jalousies, double-porte, brasseur d'air



Protéger les baies et les façades du rayonnement solaire



Installer un chauffe-eau solaire



Mais aussi s'équiper d'équipements électroménagers efficaces en terme énergétique (classe A+++), entretenir et remplacer le système de climatisation existant, limiter la température de consigne basse de la climatisation, régler ses équipements de production d'eau chaude et de froid...

	LOGEMENT	TERTIAIRE
OBLIGATION	Réglementation thermique dans l'existant Obligation d'isolation en cas de travaux importants	Réglementation thermique dans l'existant Obligation d'isolation en cas de travaux importants  Eco Energie Tertiaire
ACCOMPAGNEMENT	Espaces FAIRE (ex-espaces info énergie, CAUE, ADIL)  Programme SARE  Autres programmes CEE : SLIME, ZESTE, ECCO DOM, SEIZE	Programme SARE  Autres programmes CEE : SEIZE, ECCO DOM, BUNGALOW  ADEME (études)
AIDES FINANCIERES AUX TRAVAUX	Programme Habiter Mieux Ma Prime Rénov Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) Eco-prêt à taux zéro Cadre territorial de compensation (CTC)  Région, FEDER, ADEME  Certificats d'économie d'énergie (CEE)	Cadre territorial de compensation (CTC)  FEDER, ADEME  Certificats d'économie d'énergie (CEE)

En gris barré : les dispositifs s'appliquant uniquement en métropole / En rouge : les dispositifs propres aux outre-mers (et ZNI)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# LE FONDS CHALEUR

Et autres aides au développement des ENR sur les bâtiments

# L'ADEME – Agence de la Transition Ecologique

EPIC sous tutelle des ministères:

- de la Transition écologique
- de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Accompagne les collectivités, entreprises, associations, pouvoirs publics dans la transition écologique

17 agences régionales  
3 services centraux  
1 bureau à Bruxelles  
10 agents à la Réunion  
4 agents à Mayotte  
721 M€ de budget en 2020

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

<https://reunion-mayotte.ademe.fr/>

Expertise,  
conseil et  
financement  
de projets  
de diffusion,  
exemplaires  
innovants,  
R&D

Mise en œuvre des politiques publiques  
dans les domaines :

Efficacité énergétique et  
Energies renouvelables -  
Transports et Mobilité durables

Economie circulaire – lutte  
contre le gaspillage alimentaire

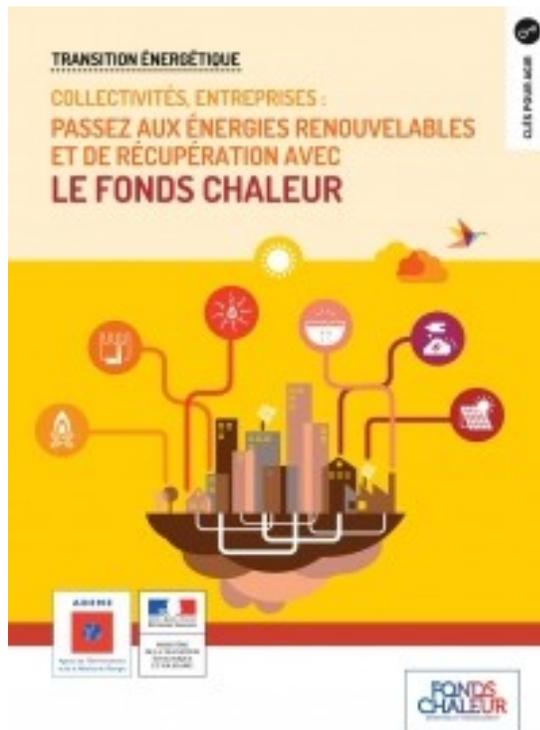
Atténuation et Adaptation au  
changement climatique

Gestion/prévention des déchets

Lutte contre le bruit – Qlté de  
l'air – préservation des sols

# Le Fonds Chaleur

## Un dispositif de soutien aux ENR thermique et de récupération...



### ⇒ **A destination**

De l'habitat collectif, des entreprises et des collectivités

### ⇒ **Pour le développement**

De l'eau chaude solaire, du froid renouvelable, de la chaleur de récupération, de la géothermie, de la méthanisation, de la biomasse (chaleur)

### ⇒ **Pour les études (faisabilité, AMO)**

Cahier des charges d'études de faisabilité, disponibles sous [www.diagademe.fr](http://www.diagademe.fr) ou à demander à l'ADEME

Aide entre 50 et 70 % du montant HT de l'étude

### ⇒ **et l'investissement**

Modalités d'accompagnement Fonds chaleur sur: <https://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref>

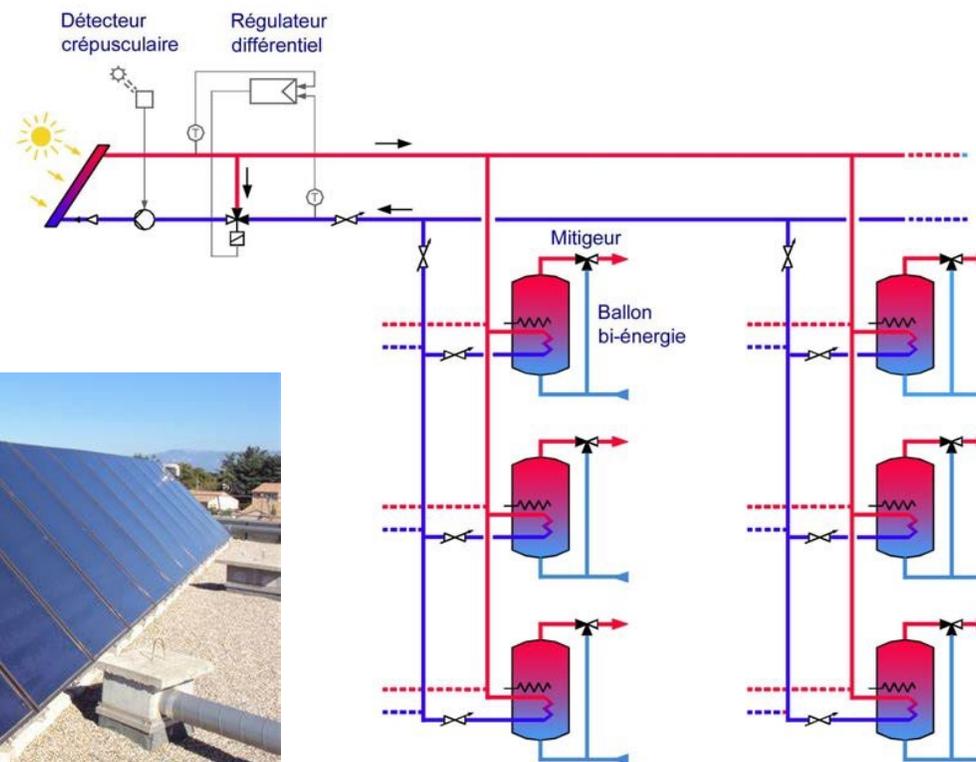
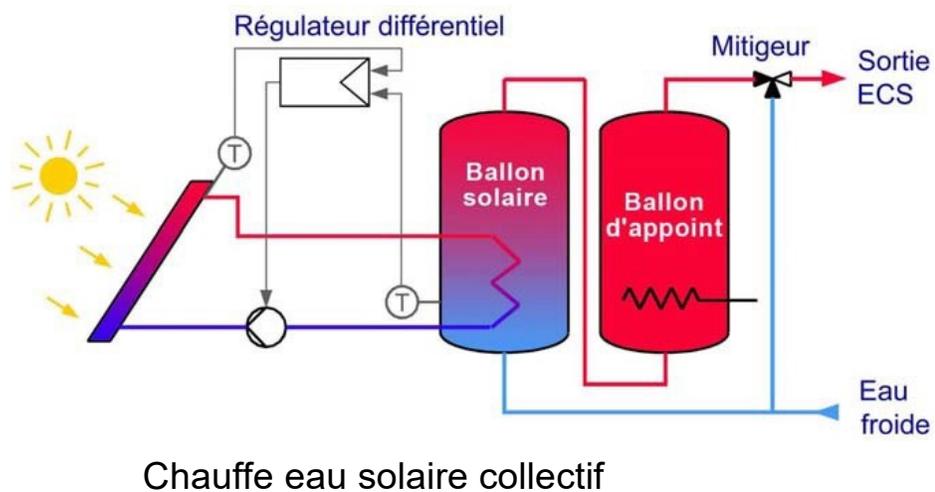
### ⇒ **Paiement**

80 % à réception de l'installation

20 % sur bilan annuel d'exploitation et preuve d'atteinte de la production ENR requise (suivi obligatoire)

# Focus sur l'eau chaude solaire

## Principe de fonctionnement



Guides, exemples à suivre, avis technique sur <https://www.ademe.fr/mediatheque>

→ Habitat social et résidentiel privé, établissements de santé, établissement touristiques, tertiaire ayant des besoins d'ECS

## ■ Financements ECS solaire :

	Type de Maître d'Ouvrage		
	Bailleurs sociaux	Collectivités/bâtiments publics (gymnase, hôpitaux, cuisines centrales...)	Entreprise/asso (secteur économique: résidentiel privé, tertiaire type cliniques, EHPAD, hôtels, artisans...)
Etude de faisabilité	Accompagnement ADEME : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide : <b>70 % du HT</b> pour le secteur non économique / <b>50 à 70 % du HT</b> pour le secteur éco (PME/GE)</li> <li>- Réalisée selon le cdc de l'ADEME</li> <li>- Par un BET certifié RGE dans le domaine du solaire thermique</li> </ul>		
Investissement ECS solaire	Accompagnement FEDER/ADEME/Région : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>60 % du surcoût de l'installation</b></li> <li>- Suivi obligatoire</li> <li>- Productivité solaire &gt; 450 kWh/m<sup>2</sup>/an</li> <li>- Bâtiment existant</li> </ul> Rq: financement possible de l'ECS PV, si impossibilité d'ECS th.	Accompagnement FEDER : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>80 % du coût de l'installation</b></li> </ul>	Accompagnement ADEME (Fonds Chaleur) <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 m<sup>2</sup> &lt; S capteurs &lt; 100 m<sup>2</sup> : aide forfaitaire de</li> <li>- <b>TERTIAIRE: 45 €/MWh solaire utiles sur 20 ans</b></li> <li>- <b>RESIDENTIEL: 120 €/MWh solaires utiles sur 20 ans,</b></li> <li>- S capteurs &gt; 100 m<sup>2</sup> : aide max. de 45 €/MWh ou 120 €/MWh solaire utile produits sur 20 ans</li> <li>- Suivi obligatoire</li> <li>- Productivité solaire &gt; 450 kWh/m<sup>2</sup>/an</li> </ul>
<b>ATTENTION : pour les établissements tertiaires, ouverture des aides FEDER pour l'ECS solaire d'ici fin 2020 / début 2021</b> <b>Futurs plafonds d'aides: 60 à 80 % du surcoût de l'installation selon taille de l'entreprise</b>			

# Le froid renouvelable

## Les questions à se poser avant d'investir dans du froid renouvelable :

- Quels sont mes besoins en froid?
- Puis je agir sur la gestion? Les comportements?
- Puis je agir sur le bâti?
- Puis je améliorer l'efficacité énergétique de mes matériels ?

## Les technologies de froid renouvelable:

la climatisation solaire,  
la géothermie (sur nappe avec PAC),  
les SWAC

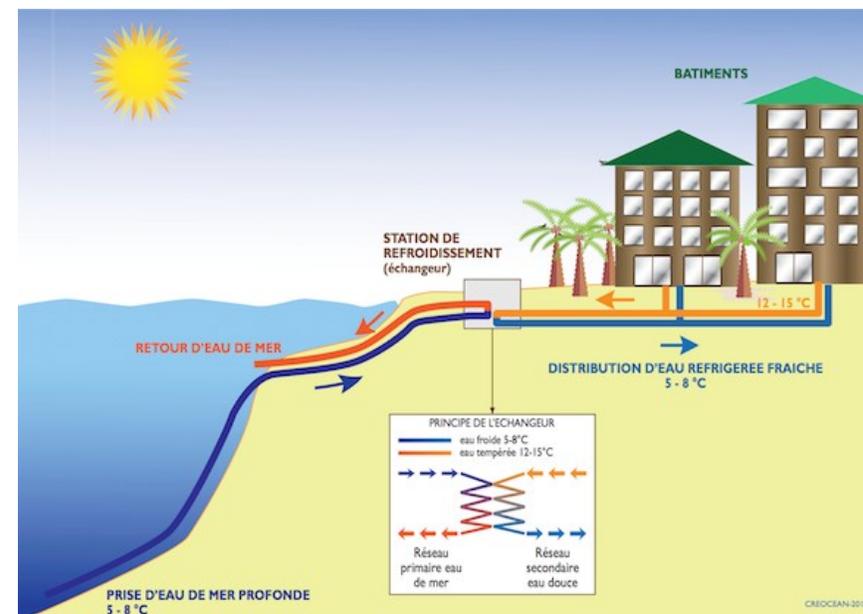
## Aides aux études:

50 à 70 % du HT

## Aides aux investissements:

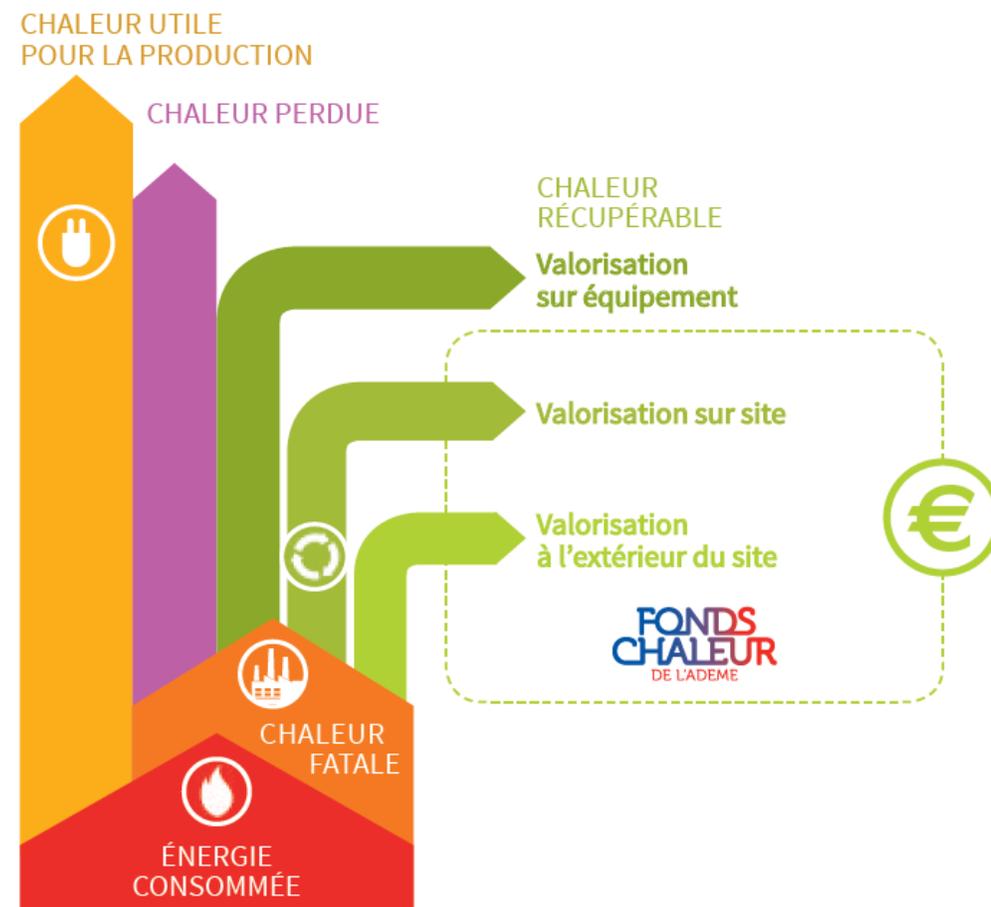
Climatisation solaire: FEDER: 60 à 80 % du surcoût et max 50 000 €/site et 4000 €/kWf.

Autres : selon fiches descriptives Fonds Chaleur disponibles sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



# La récupération de chaleur fatale

- Cibles: Etablissements de santé, gros établissements hôteliers, industries, etc.
  - Principe: récupérer la chaleur perdue pour l'utiliser sur un autre procédé (ex: récupération de chaleur en sortie de groupe froid pour préchauffage d'eau chaude sanitaire).
  - **Aide aux études: entre 50 et 70 % du HT**
  - Aides aux investissements:
    - ✓ entre 45 et 65 % du surcoût de l'investissement.
    - ✓ Non cumulable avec les CEE (sauf si chaleur récupérée > 6 GWh/an)
- Dans le tertiaire, les équipements de récupération de chaleur seront en général aidés par les CEE.



# Produire de l'électricité photovoltaïque

## ▪ Autoconsommation ou revente ?

Autoconsommation si:

- ✓ Profil de consommation électrique continue sur l'année ou avec un talon de consommation stable (identique semaine et WE; vacances ou hors vacances)
- ✓ Consommations corrélée à la course du soleil (diurne, pic vers 12h).

Revente de l'électricité si:

- ✓ Consommations électriques fortement corrélées à la saisonnalité sans talon de consommations (ex: bâtiment tertiaire climatisée, école...)
- ✓ Grande surface de toiture et faible consommation.



**Concurrence d'usages entre solaire thermique (ECS) et solaire PV.  
Si besoins en ECS, réserver une surface en toiture pour de l'ECS solaire**

## Financements du PV:

Type de projet		Type de Maître d'Ouvrage
		<b>Entreprises, associations, collectivités : Tertiaire/ Industrie/ Résidentiel</b>
Centrale PV en vente totale	P < 100 kWc	Tarif d'achat S 17 – contrat d'achat avec EDF sur 20 ans
	P > 100 kWc	Appel d'Offre de la CRE
PV en Autoconsommation	Etudes de faisabilité	Accompagnement ADEME : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide : <b>50 à 70 % du montant HT</b> de l'étude selon MO</li> <li>- Réalisée selon le cdc de l'ADEME</li> <li>- Par un BET certifié RGE dans le domaine du PV</li> </ul>
	P < 50 kWc	Accompagnement ADEME/Région : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide de <b>35 % du surcoût</b> de l'installation</li> <li>- Taux d'autoconsommation de 85 % minimum sans revente du surplus</li> <li>- Sauf pour les établissements fermés le WE : taux d'autoconsommation de 70% minimum avec revente du surplus possible (aide Région)</li> <li>- Suivi obligatoire de l'installation</li> </ul> Cas particulier des établissements fermés le WE : aide Région <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide de 35 % du surcoût de l'installation</li> <li>- Taux d'autoconsommation de 70 % minimum avec revente du surplus possible</li> </ul>
	P > 50 kWc	FEDER/Région/ADEME pour Tertiaire/Industrie ADEME/Région pour résidentiel <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide de <b>35 % du surcoût</b> de l'installation,</li> <li>- Taux d'autoconsommation de 85 % minimum</li> <li>- Suivi obligatoire</li> <li>- Non cumulable avec AO CRE</li> <li>- Sans revente du surplus</li> </ul>

Remarque: Aides BPI disponibles pour les entreprises, non cumulables avec les aides ADEME/FEDER/Région

# Vous avez un projet?

## Conseil, Accompagnement:

ADEME

Sophie POUTHIER

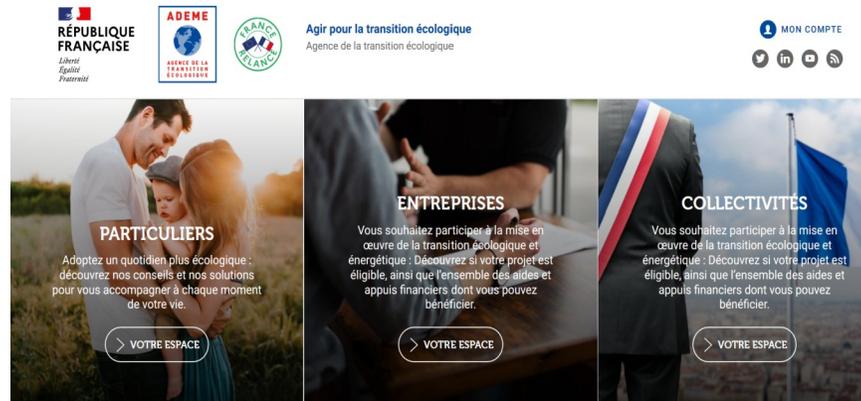
[sophie.pouthier@ademe.fr](mailto:sophie.pouthier@ademe.fr)

02.62.71.11.27

## Dépôt de dossier à l'ADEME:

Plateforme de dépôt de dossier AGIR pour la transition:

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>



## Dépôt de dossier au FEDER :

Guichet unique FEDER (IDDE)  
Hôtel de Région, 97400 St Denis

Contact:

Gaëtan Magré

Responsable GU FEDER (IDDE)

[gaetan.magre@cr-reunion.fr](mailto:gaetan.magre@cr-reunion.fr)

0262 67 14 49 / 06 93 92 42 88

L'ensemble des fiches FEDER liées au DD et à l'énergie :

<http://>

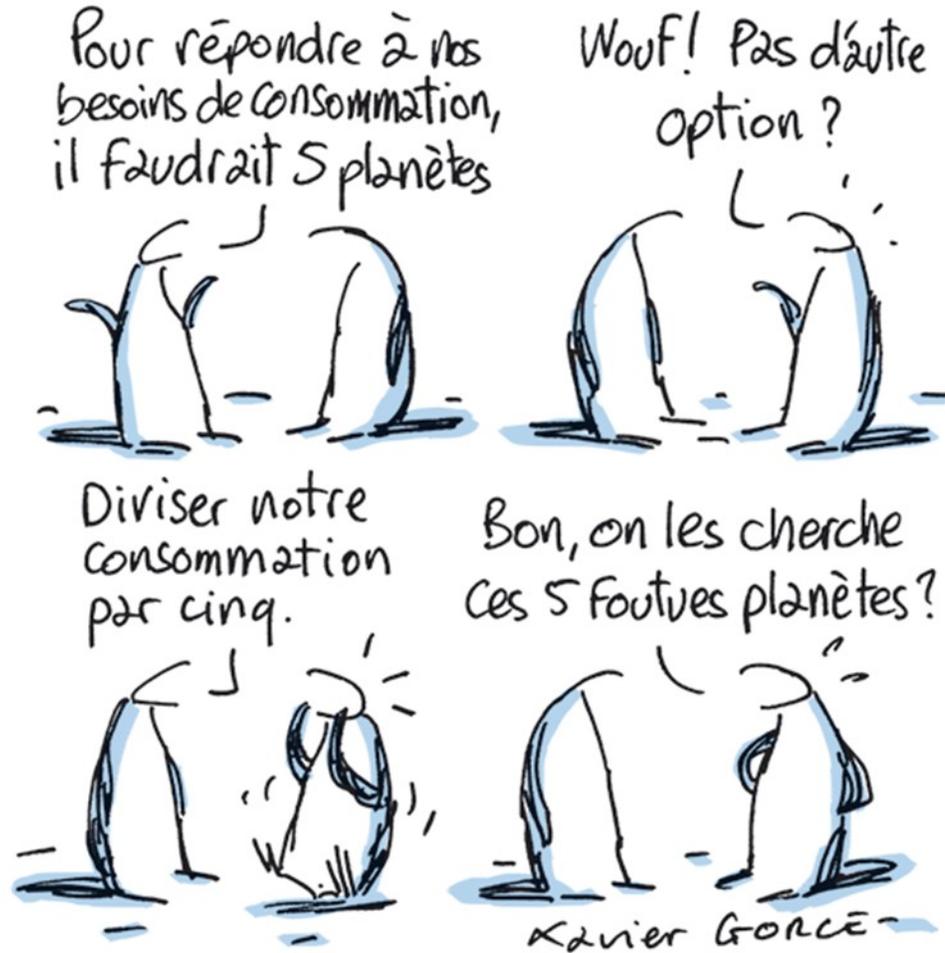
[www.reunioneurope.org/UE\\_CI\\_FEDER\\_2014\\_IDDE.asp](http://www.reunioneurope.org/UE_CI_FEDER_2014_IDDE.asp)



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ADEME**  
Sophie POUTHIER





HORIZON  
REUNION

Le dispositif  
Eco Solidaire

# SOMMAIRE

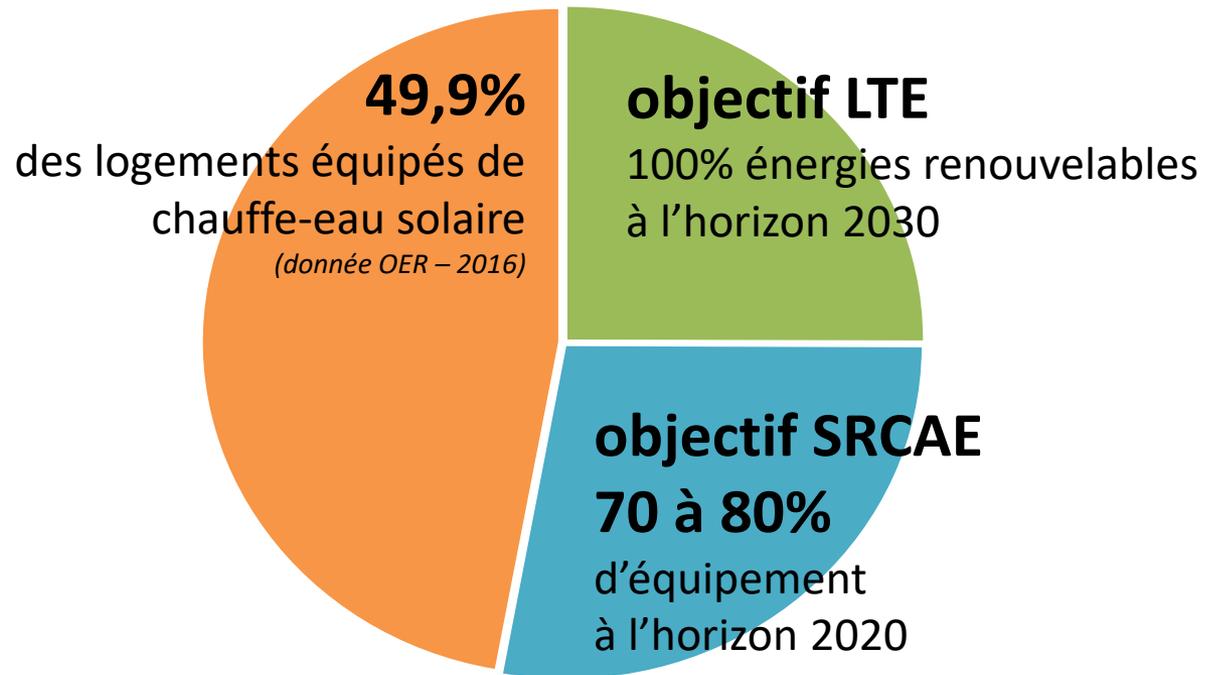
Eco Solidaire



- ◆ Contexte et historique
- ◆ La subvention et les entreprises partenaires
- ◆ Eligibilité et mobilisation
- ◆ Bilan

# ECO SOLIDAIRE

contexte



# ECO SOLIDAIRE

Le dispositif

Dispositif d'aide financière à l'installation de  
chauffe-eau solaires à destination des foyers  
modestes



**Horizon REUNION**

**Votre chauffe-eau solaire financé à 95% grâce au dispositif E.Co.Solidaire\* !**

Avec l'offre E.Co.Solidaire, obtenez un **chauffe-eau solaire** pour faire des **économies d'énergie** et **réduire votre facture**. Pour en savoir plus appelez le **0262 257 257** [www.spl-horizonreunion.com](http://www.spl-horizonreunion.com)



\*Le dispositif E.Co.Solidaire est soumis à des conditions d'éligibilité.

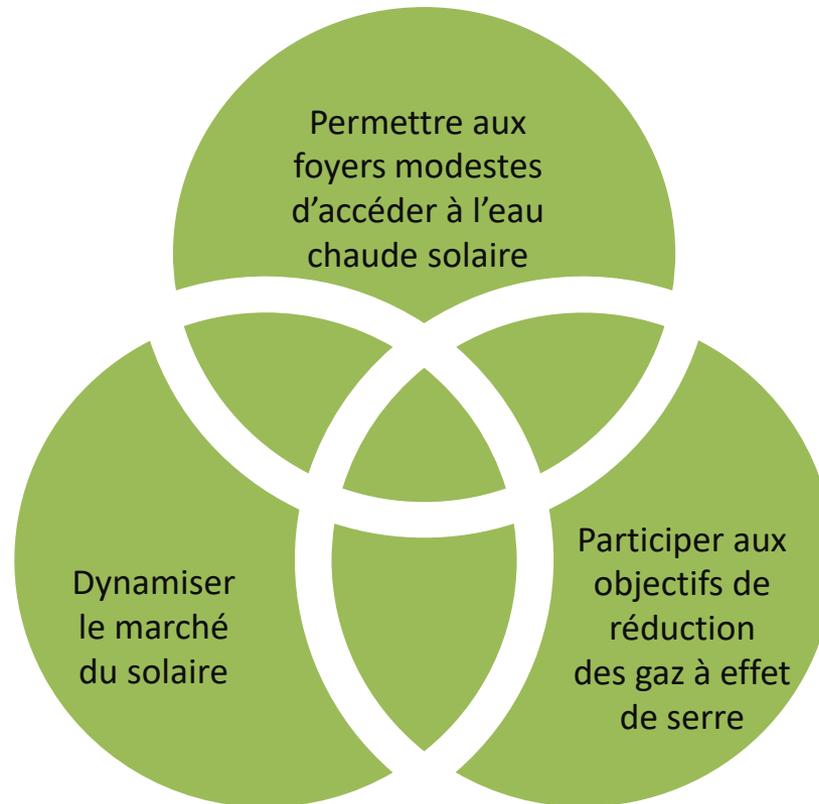
# ECO SOLIDAIRE

contexte



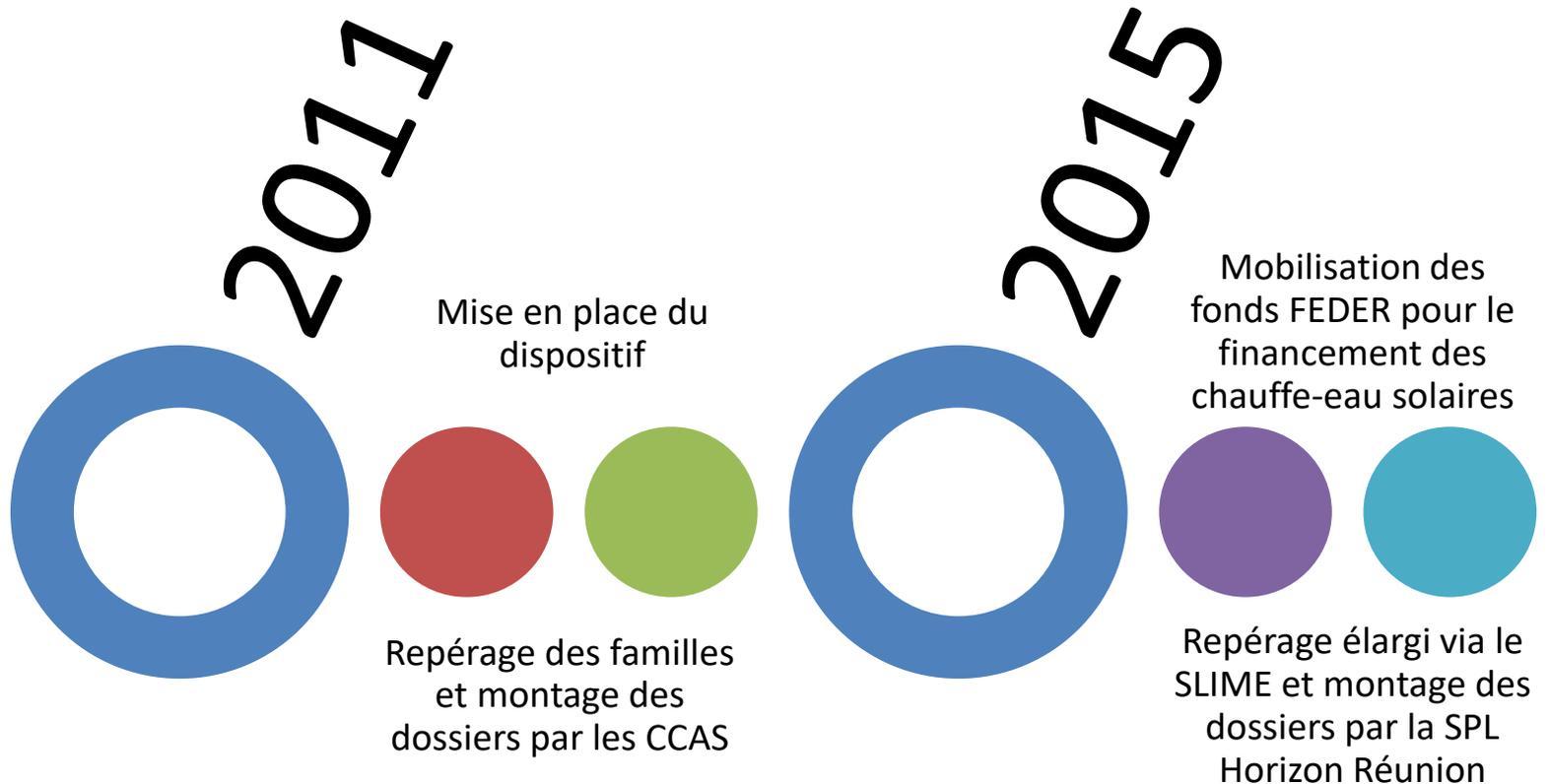
VILLE DE  
LA POSSESSION.RE

MAÎTRISE  
DE L'ÉNERGIE



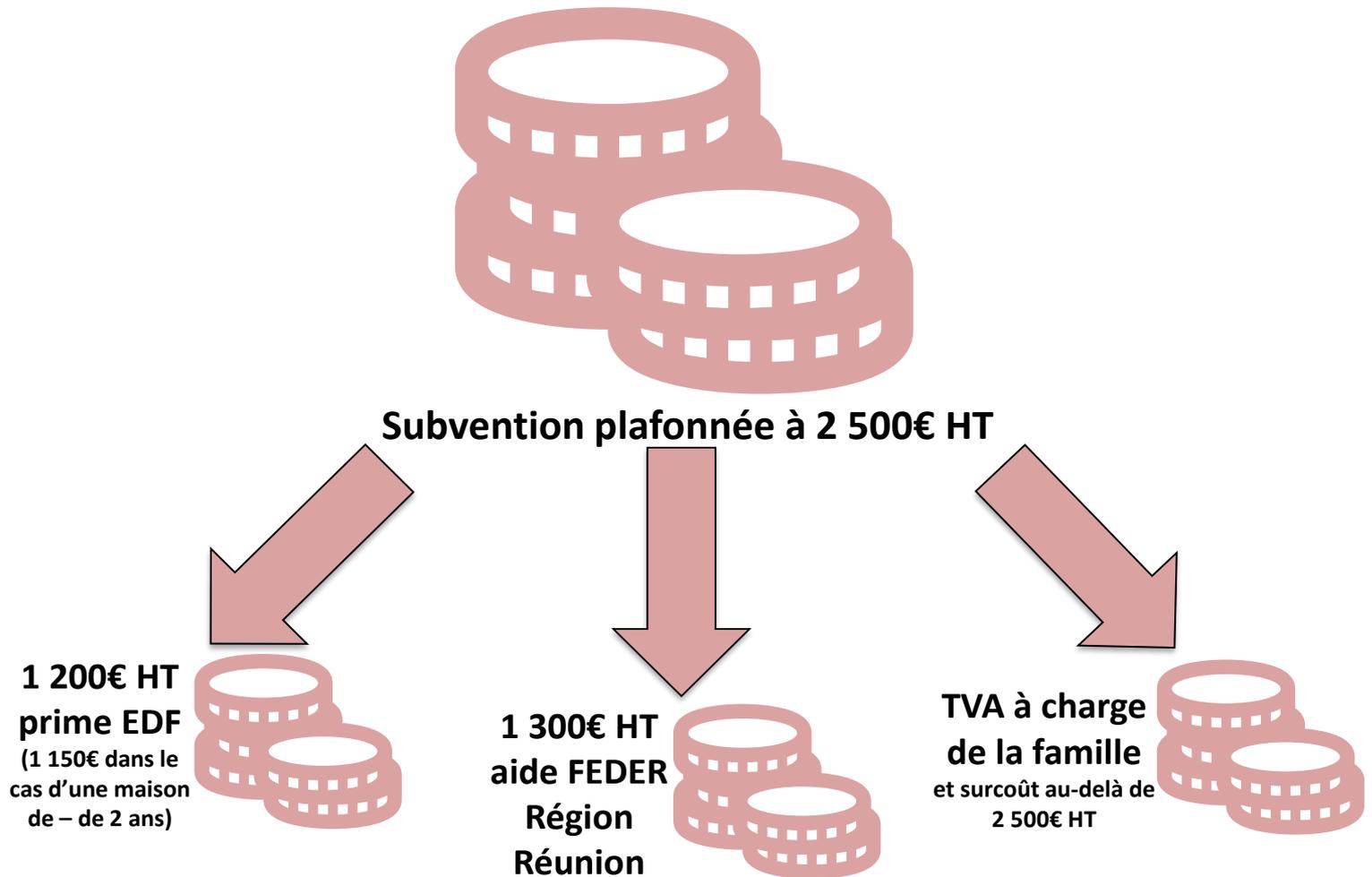
# ECO SOLIDAIRE

## Historique



# ECO SOLIDAIRE

## La subvention



# ECO SOLIDAIRE

## Les entreprises partenaires

### Mobilisation

- Dossier de candidature
- Spécificités techniques, administratives et financières

### Animation

- Conventionnement
- Suivi des relations avec les entreprises

### Mise en concurrence

- Liste remise aux familles
- 2 devis minimum

CONERSOL	
DAC SARL SOLAMI	
ENERGIES NOUVELLES DE FRANCE	
FREE ENERGY	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	
SOLAR REUNION	
SUN ET EAU	
SYRIUS REUNION	
ZENITH SOLAR	

# ECO SOLIDAIRE

## éligibilité

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources pour les ménages aux revenus "modestes" (RFR)
1	19 074 €
2	27 896 €
3	33 547 €
4	39 192 €
5	44 860 €
Par personne supplémentaire	+5 651€

**Foyers situés sous les plafonds de l'Anah**  
**Bénéficiaire de l'ACS**  
**Bénéficiaire du chèque énergie**



**Propriétaire occupant**



**Logement individuel**

# ECO SOLIDAIRE

## Les pièces à fournir



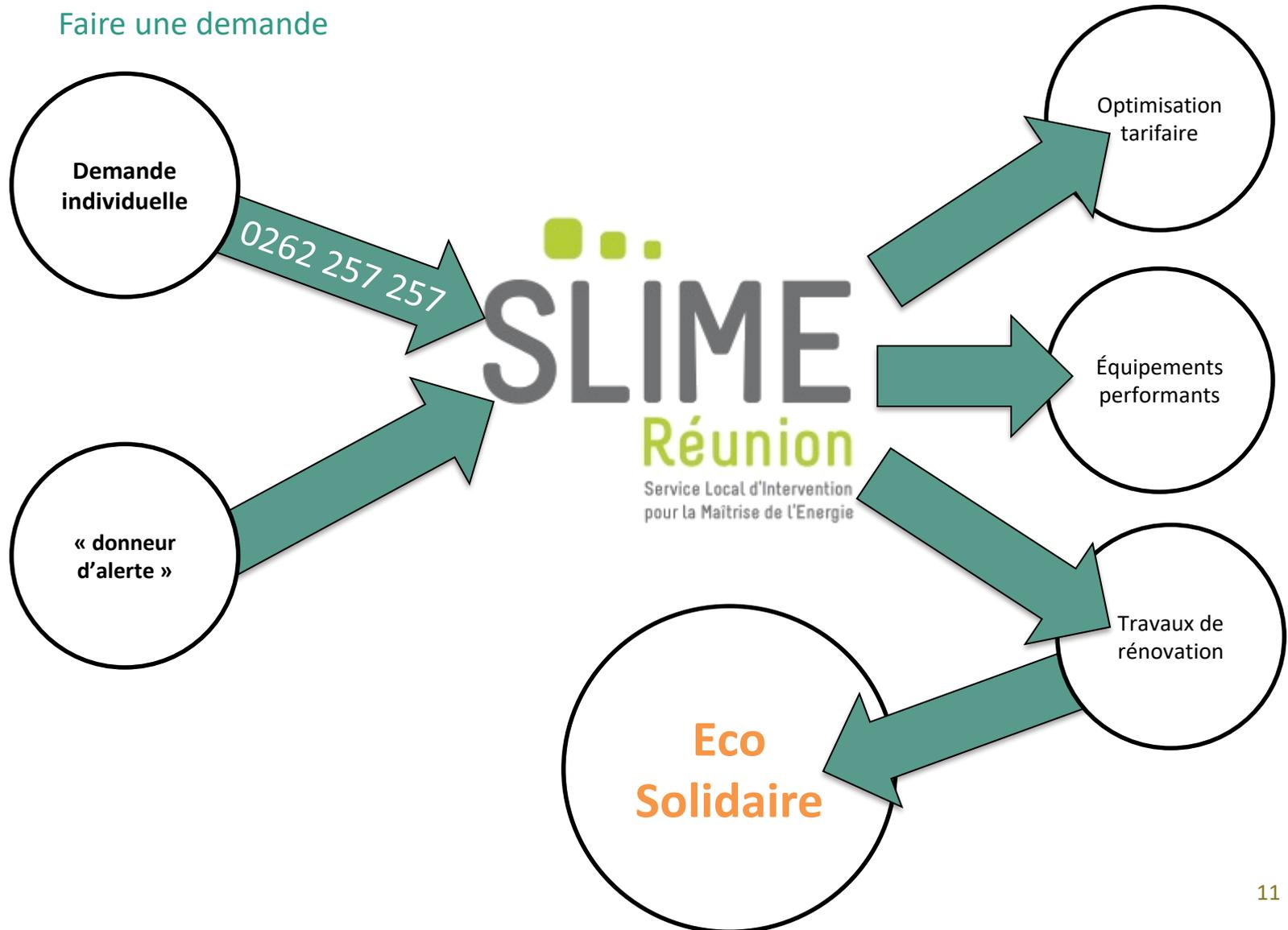
**Pièce d'identité au nom du demandeur**

**Taxe foncière ou acte de propriété  
Taxe d'habitation le cas échéant**

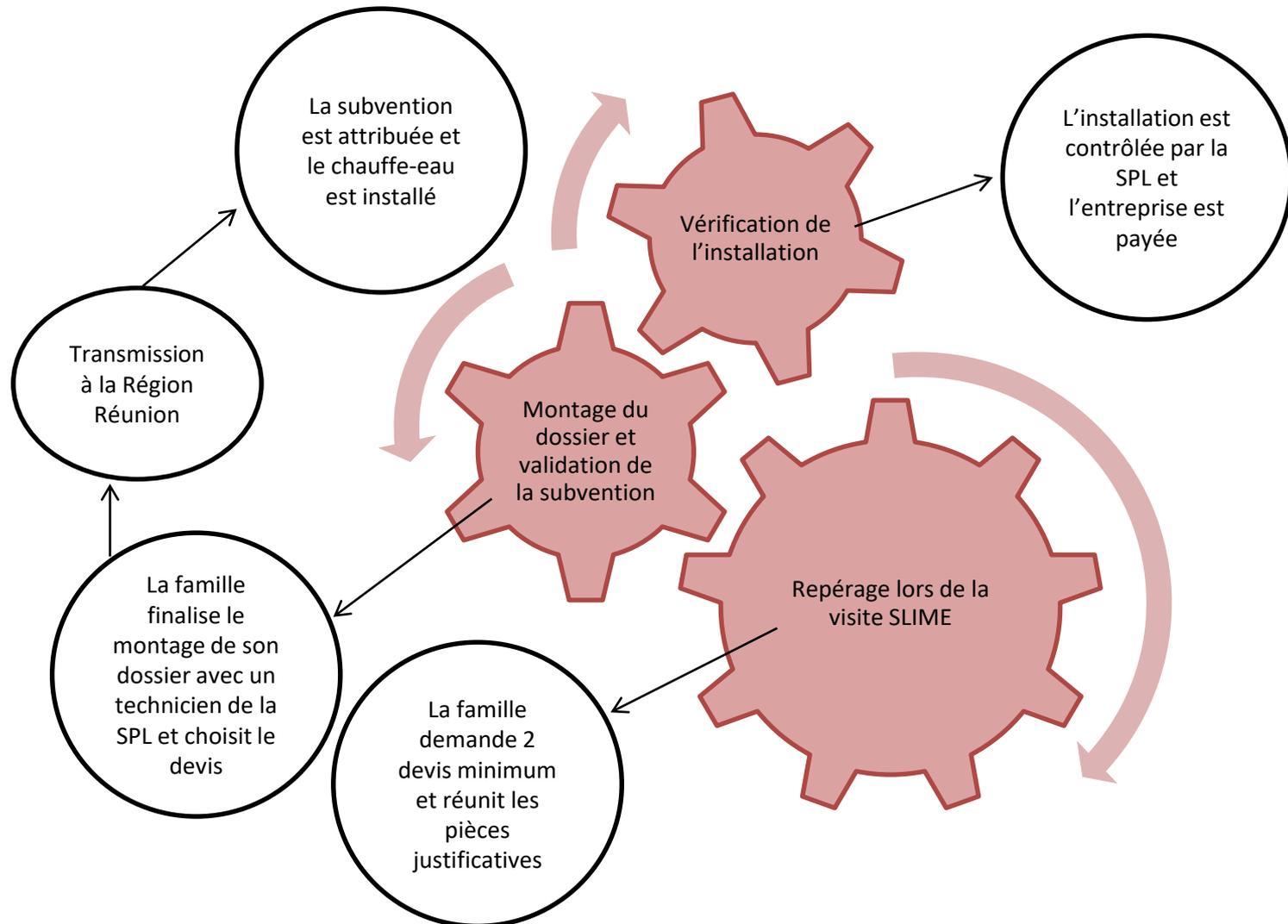
**Avis d'imposition  
Attestation de droits chèque énergie  
Attestation de droits ACS**

# ECO SOLIDAIRE

Faire une demande

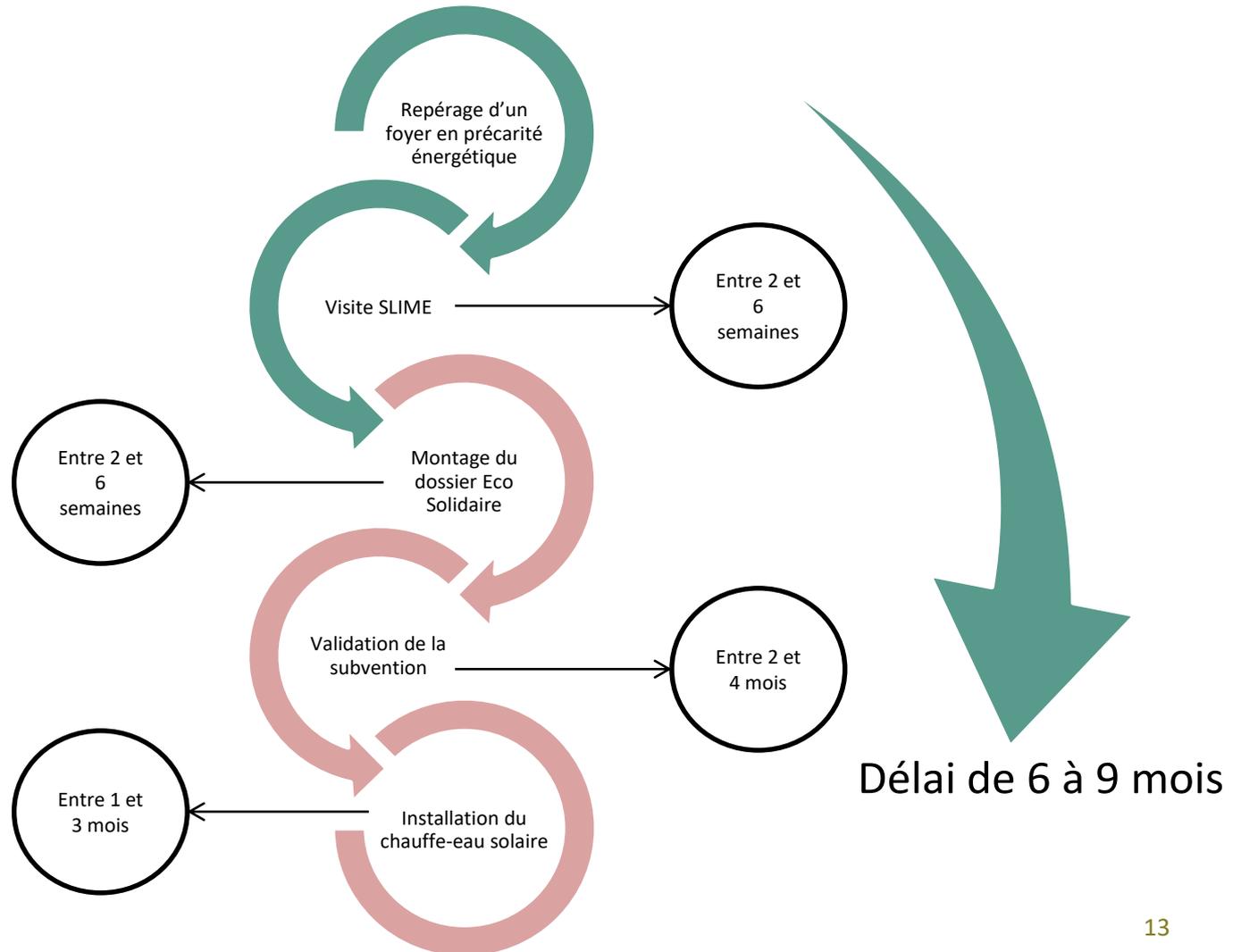


## Le processus global



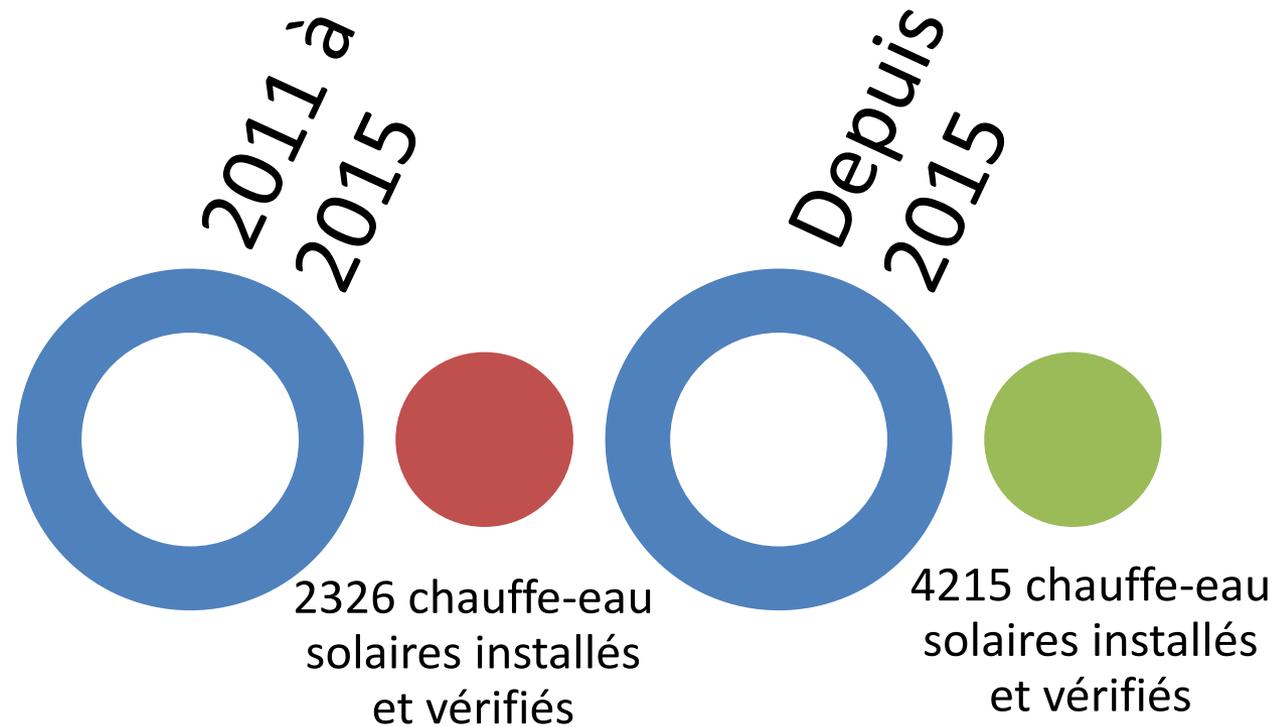
# ECO SOLIDAIRE

## Les délais



# ECO SOLIDAIRE

## Bilan





HORIZON  
REUNION

Dispositif  
Eco Solidaire

Merci de votre  
participation.



# CADRE TERRITORIAL DE COMPENSATION

Webinaire 1 – Enjeux et état des lieux de la rénovation  
énergétique des bâtiments à La Réunion

21/09/2020

# SOMMAIRE

- 1. INTRODUCTION**  
PRESENTATION GENERALE  
OBJECTIFS VISES  
COMMENT BENEFICIER DES AIDES ?
- 2. RESIDENTIEL**  
ENVELOPPE  
EAU CHAUDE  
EQUIPEMENTS
- 3. TERTIAIRE**  
ENVELOPPE  
EAU CHAUDE  
EQUIPEMENTS



# INTRODUCTION

# 1-INTRODUCTION – LE CADRE DE COMPENSATION ?

- Contexte
  - ZNI (Zone Non Interconnectée)
  - Coûts de production plus élevés → péréquation tarifaire
  - Importance de la maîtrise de l'énergie
- Principe (code l'énergie) : compensation des coûts supportés dans les ZNI par le fournisseur historique du fait de la mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande d'électricité (MDE).
- Délibération de la CRE du 2/02/2017 → mise en place des comités MDE pour travailler à l'élaboration d'un cadre territorial de compensation des petites actions de maîtrise de l'énergie

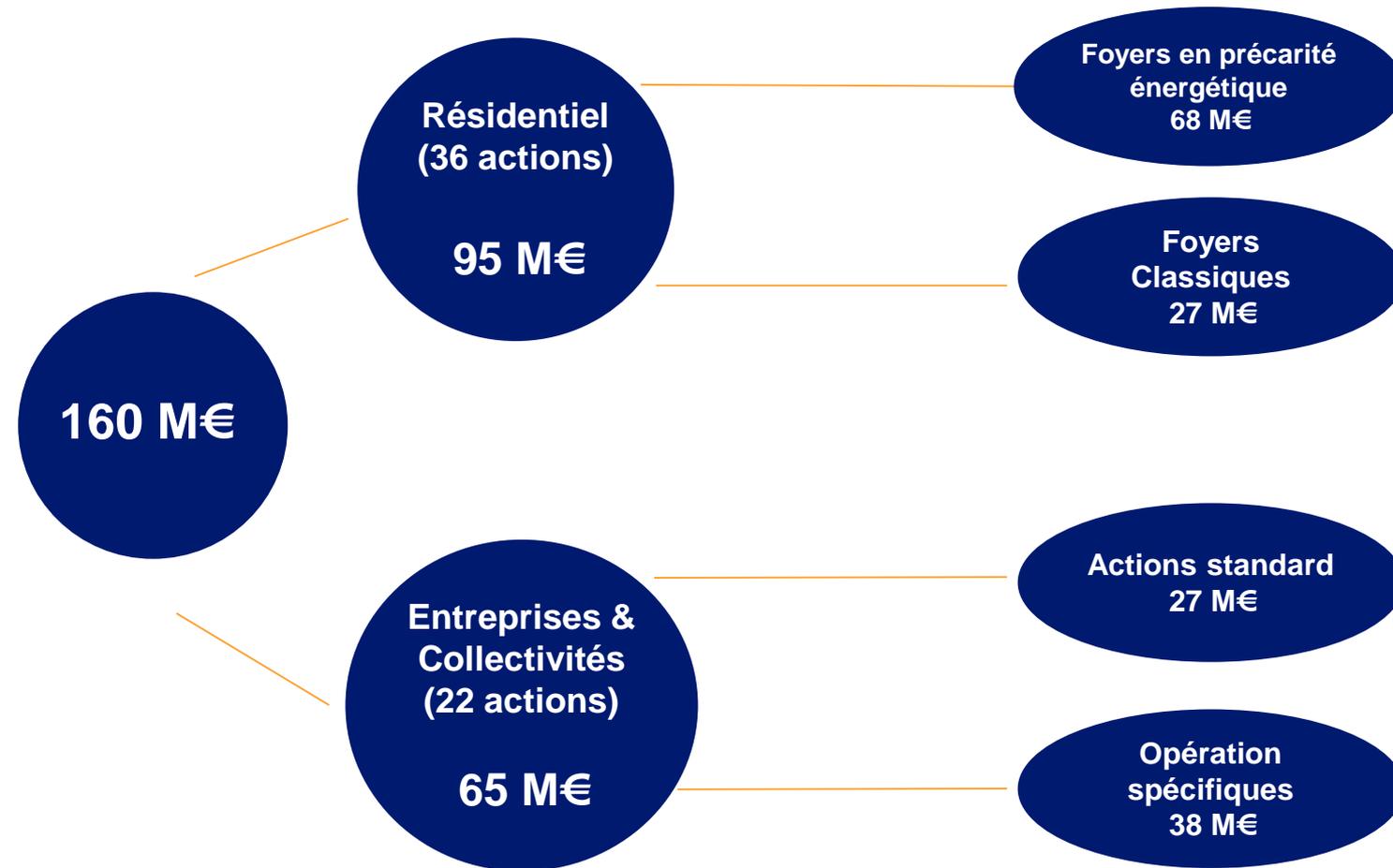


Programme en faveur de la Maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le comité MDE de La Réunion (DEAL, Région Réunion, EDF, ADEME) et financé par l'Etat.

- Délibération CRE du 17/02/2019 → validation du premier cadre territorial de compensation
- Avril 2020 : premier bilan annuel transmis à la CRE avec proposition d'évolution
- Septembre ou octobre (?) 2020 : Délibération modificative

# 1- INTRODUCTION – VISION SUR 5 ANS (DELIB 2019)

160 M€ POUR FINANCER SUR 5 ANS LES ACTIONS DE MDE



Au cas par cas et sur critères  
d'efficacité + TRB +  
prime<surinvestissement

# 1- INTRODUCTION – OBJECTIFS / REALISATION

	2019	2020	2021	2022	2023
CTC 2019 GWhé/an réalisé 2019	38	57	62	69	77
GWhé en cumul	38	95	157	226	303

## Quelques chiffres :

170 000 m<sup>2</sup> d'isolant sous combles fait en 2019 résidentiel

12 000 m<sup>2</sup> de réduction d'apports solaires par la toiture en 2019

Réfrigérateurs/congérateurs A+++ : 826 ventes et 2589 bons distribués à date

26 000 m<sup>2</sup> d'isolant sous toitures en 2019 pour le tertiaire

# 1-COMMENT BENEFICIER DES AIDES POUR UN PARTICULIER ?

EDF

PARTENAIRE  
INSTALLATEUR OU  
DISTRIBUTEUR

CLIENT

déduit la prime  
économie d'énergies de  
son prix de vente



Prime économie  
d'énergie déduite du  
prix de vente ou de la  
prestation

fournit les preuves  
de  
l'installation/vente  
du matériel

rembourse la  
prime

Liste des partenaires  
sur site web EDF  
<https://reunion.edf.fr>

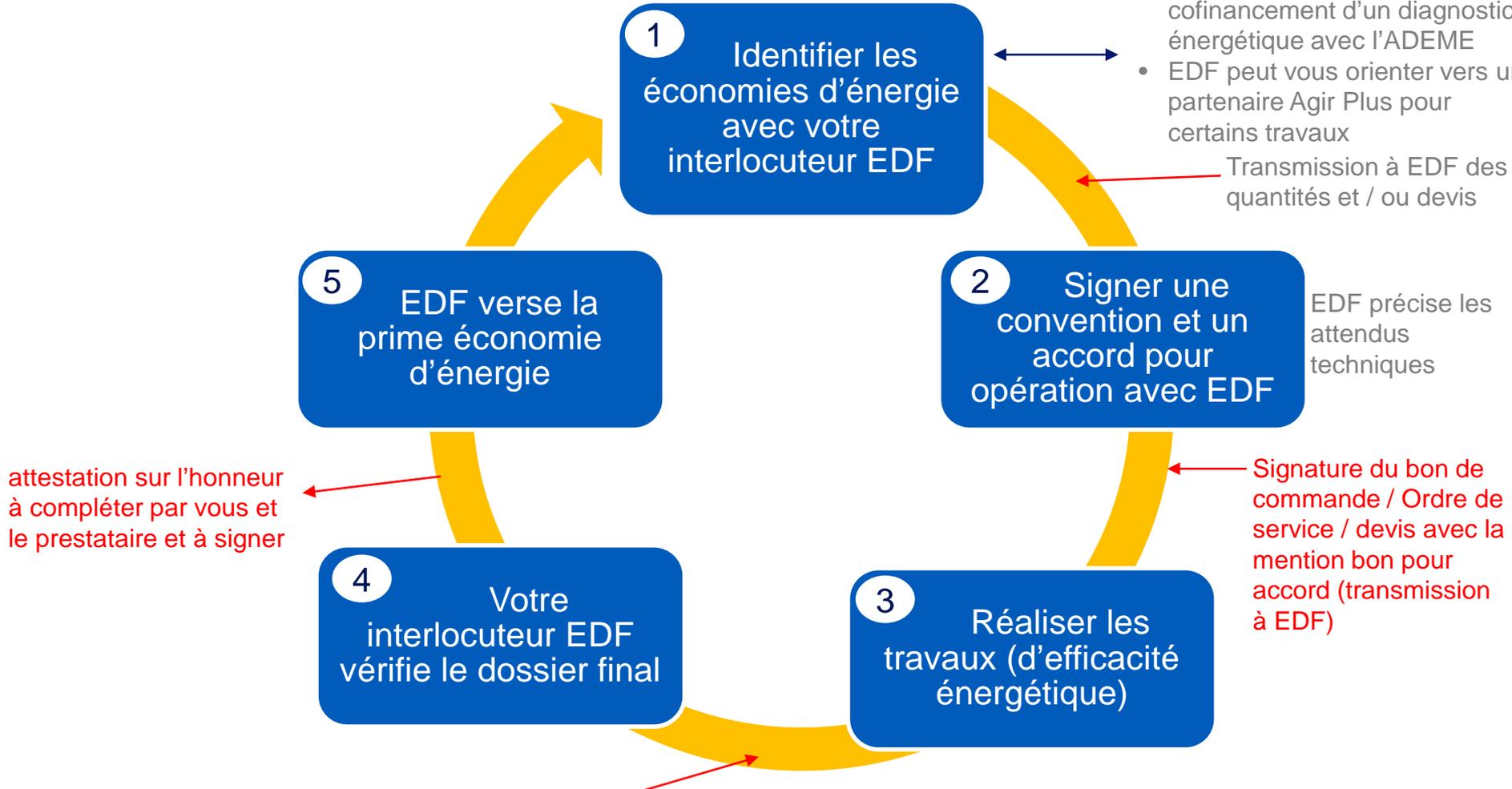


Programme en faveur de la Maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le comité MDE de La Réunion (DEAL, Région Réunion, EDF, ADEME) et financé par l'Etat.

# 1-COMMENT BENEFCIER DES AIDES POUR LES ENTREPRISES (TERTIAIRE, BAILLEURS...) ?

Au delà de la possibilité de faire appel à un partenaire Agir Plus :

- EDF peut vous proposer le cofinancement d'un diagnostic énergétique avec l'ADEME
- EDF peut vous orienter vers un partenaire Agir Plus pour certains travaux



Réception travaux et transmission des preuves de réalisation à EDF (PV de réception, facture, DGD, DOE ...)



RESIDENTIEL

# 2-RESIDENTIEL – ACTIONS SUR L'ENVELOPPE



## ISOLATION TOITURE

Neuf (<600 m) et  
existant

Une prime entre  
**10 € et 15 €/m<sup>2</sup>**



## REDUCTION DES APPORTS SOLAIRES

Neuf et existant

Une prime entre  
**10 € et 15 €/m<sup>2</sup>**



## PACK ISOLATION TOITURE+ REDUCTION DES APPORTS SOLAIRES

Neuf et existant

Une prime entre  
**20 € et 30 €/m<sup>2</sup>**



## PROTECTION SOLAIRE DE MUR CONTRE LE RAYONNEMENT EXTÉRIEUR

Une prime entre  
**10 € et 15 €/m<sup>2</sup>**



## PROTECTION SOLAIRE DES BAIES

Neuf et existant

Une prime entre  
**200 € et 300 €/baie**

R= 1,5 m<sup>2</sup>.K/W  
(combles/toitures)  
Facteur solaire <3% pour  
toiture et 5% façade

Evolutions à venir (attente  
retour CRE) : nouvelles prime,  
évolutions de certains critères  
(RGE...)

## 2-RESIDENTIEL – ACTIONS EAU CHAUDE



### CHAUFFE EAU SOLAIRE

Chauffe-solaire individuel (CESI)  
**Prime entre 200 et 1200 €/CESI**  
Dans le neuf et l'existant  
Vente directe ou abonnement

Chauffe-solaire collectif (CESC)  
**Bâtiment neuf : 80 €/m<sup>2</sup> de capteur**  
**Bâtiment existant (hors bailleurs sociaux) : 500 €/m<sup>2</sup>**



### CHAUFFE EAU THERMODYNAMIQUE

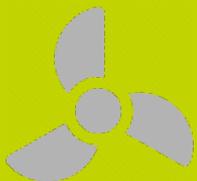
Uniquement dans l'existant lorsque la mise en place d'un chauffe-eau solaire n'est pas possible avec dépôt d'un chauffe eau électrique

**600 à 900 €/CET**

**Evolution à venir (attente retour CRE) : prime étendue au cas des bâtiments sans eau chaude ou équipés d'un chauffe eau au gaz**

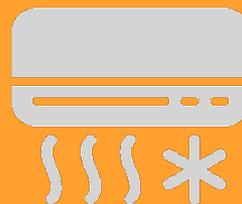
## 2-RESIDENTIEL – EQUIPEMENTS

### BRASSEURS D'AIR



Bâtiment neuf & existant  
Prime 100 à 240  
€/brasseur

### CLIMATISATION A+++



Bâtiment existant en  
remplacement d'un ancien  
climatiseur  
350 € (7000 BTU/hr)

Evolutions à venir (attente CRE) :  
hausse prime et possibilité 9000 BTU/hr

### REFRIGERATEUR / CONGELATEUR PERFORMANT



Sous conditions de revenus et de reprise  
de l'ancien appareil

En lien avec la SPL Horizon :  
Emission d'un bon à valoir chez un  
distributeur partenaire  
(congélateur : 200 € / réfrigérateur 350 €)

Evolutions à venir (attente CRE) :  
lave linge A+++

### ECLAIRAGE LED DES PARTIES COMMUNES

Bâtiment collectif uniquement (sur  
sollicitation chargé d'affaire EDF)  
Neuf et existant  
Avec dispositif de contrôle et critères  
techniques efficacité lumineuse  
50 €/luminaire



TERTIAIRE

# 3-TERTIAIRE – ACTIONS SUR L'ENVELOPPE



## ISOLATION TOITURE

Neuf et existant

prime 10 €/m<sup>2</sup>



## REDUCTION DES APPORTS SOLAIRES

Neuf et existant

prime 10 €/m<sup>2</sup>

Evolutions à venir  
(attente retour CRE) :  
hausse prime pour  
l'isolation + action  
standard pour  
protection solaire baies  
et façade



## ISOLATION MURS

Neuf et existant

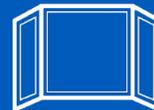
prime 10 €/m<sup>2</sup>



## PROTECTION SOLAIRE DES BAIES

Neuf et existant

Prime :  
calculée par EDF



## PROTECTION SOLAIRE FACADE

Neuf et existant

Prime :  
calculée par EDF

# 3-TERTIAIRE – ACTIONS EAU CHAUDE



## CHAUFFE EAU SOLAIRE

Chauffe-solaire individuel (CESI)  
**Prime entre 300 à 600€/CESI**  
selon la capacité  
Dans le neuf et l'existant

Chauffe-solaire collectif (CESC)  
**Sur sollicitation chargé d'affaire**  
**EDF**



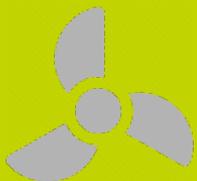
## CHAUFFE EAU THERMODYNAMIQUE

Sur sollicitation chargé d'affaire EDF  
**(prime définie au cas par cas : de l'ordre de 500 €/CET)**

Evolution à venir (attente CRE) : action standard avec prime forfaitaire

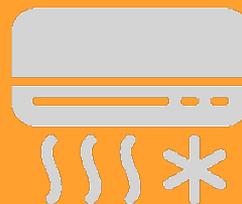
# 3-TERTIAIRE – EQUIPEMENTS

## BRASSEURS D'AIR



Bâtiment neuf & existant  
Prime 100 €/brasseur

## CLIMATISATION A+++



Bâtiment existant en  
remplacement d'un ancien  
climatiseur  
Prime selon puissance  
du climatiseur (ex: 350 €  
pour 12000 BTU/hr)

## ECLAIRAGE LED PERFORMANT

Bâtiment neuf et existant  
Jusqu'à 40 €/luminaire

## PRODUCTION DE FROID PERFORMANTE

DRV, Groupe d'eau glacée performants  
avec ou sans récupération de chaleur

Accompagnement au cas par cas avec  
chargé d'affaire EDF

# 3-TERTIAIRE – EQUIPEMENTS

## MEUBLES FRIGORIFIQUES

### Bâtiment neuf & existant

Action	Prime économie d'énergie
Fermeture meubles froid positif verticaux	160 €/ml
Fermeture meubles froid négatif horizontaux	50 à 110 €/ml selon type de meuble
Rideaux de nuit sur meubles verticaux positifs	30 €/ml
Porte non chauffante à haute performance d'isolation pour armoire verticale à froid négatif	85 €/porte
Système de régulation des cordons chauffants d'une porte d'armoire verticale à froid négatif	50 €/porte



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

DEAL Réunion, Sophie LE GARREC



## MaPrimeRénov'



- Une nouvelle aide financière pour la rénovation énergétique des logements privés au 1<sup>er</sup> janvier 2020, issue de la fusion du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et de l'aide Habiter Mieux (programme de lutte contre la précarité énergétique).
- **Bénéficiaires en 2020 : les propriétaires occupants sous condition de ressources (selon les plafonds Anah), pour des travaux dans leur résidence principale (logement achevé depuis plus de 2 ans), en métropole et en outre-mer.**
- Aide distribuée par l'Anah, demande et instruction entièrement dématérialisée
- **Les entreprises qui réalisent les travaux doivent être RGE.**

### Le CITE résiduel

En 2020, le CITE est prolongé et devient forfaitaire, pour les ménages non éligibles à MaPrimeRénov', mais avec des ressources quand même plafonnées (dites « intermédiaires »).





## MaPrimeRénov'



### Actions éligibles intéressantes en outre-mer :

- Isolation de la toiture, des murs
- Protection solaire des baies, des façades (bardage par exemple)
- Chauffe-eau solaire individuel, chauffe-eau thermodynamique
- Poêles à bois (pour les Hauts)

Avec des critères techniques spécifiques outre-mer pour l'isolation et la protection solaire.

### Règles de cumul :

- ▶ Cumulables avec les CEE, les aides d'Action Logement et des collectivités, les primes du cadre territorial de compensation.
- ▶ Non cumulable avec les aides à l'amélioration de l'habitat de l'État (LBU) en outre-mer (ni avec avec les aides de l'Anah en métropole).

### Evolution de MaPrimeRénov en 2021

La prime est élargie :

- à tous les propriétaires occupants,
- aux propriétaires bailleurs,
- aux syndicats de copropriété.



# MaPrimeRénov'

## Étape par étape

- 1) Je vérifie mon éligibilité avec mon avis d'imposition
- 2) Je crée mon compte et je dépose ma demande d'aide avec les devis de travaux, je reçois immédiatement une estimation de la prime
- 3) Je reçois la notification de l'aide par l'Anah, je fais réaliser mes travaux
- 4) Je demande le paiement de MaPrimeRénov' avec les factures des travaux et mon RIB
- 5) Je reçois le versement de la prime directement sur mon compte

[www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

- J'ai besoin de connaître les autres aides financières perçues
- Je peux désigner un mandataire pour le dépôt de la demande et/ou la perception des fonds
- Je peux commencer mes travaux dès que j'ai déposé ma demande
- Je peux demander une avance



Me renseigner, me faire conseiller :  
auprès des espaces info énergie [info-energie.re](http://info-energie.re) / 0262 257 257  
mais aussi du CAUE, de l'ADIL, des entreprises





# La qualification RGE pour répondre aux enjeux de l'éco-conditionnalité

*Aurélie ICHARD ARAYE – FRBTP*

*Web séminaire DEAL*

1. Rappel du principe de qualification et l'objectif du RGE
2. La réforme du RGE : renforcement des contrôles pour encore plus de fiabilité
3. Etat des lieux des entreprises qualifiées à La Réunion

# 1. Rappel du principe de qualification et l'objectif du RGE



Le plan de rénovation énergétique de l'habitat incite les particuliers à réaliser des travaux afin d'améliorer la qualité énergétique et environnementale de leurs logements. Il est parfois difficile d'identifier les compétences de professionnels qui sont associés à de nombreux labels et qualifications qui deviennent peu lisibles. L'Ademe et le ministère en charge de l'énergie ont mis en place avec les représentants de la filière une mention commune RGE « Reconnu Garant de l'Environnement ».



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Créée en 2013 par les  
pouvoirs publics



Indispensable pour la réalisation  
de certains travaux bénéficiant  
d'aides financières



Mention qui atteste des compétences des  
professionnels du Bâtiment  
dans le domaine de l'efficacité énergétique du  
bâti et/ou des énergies renouvelables

NE CHOISISSEZ PAS VOTRE ENTREPRISE AU HASARD  
Fiez-vous à un **RGE**  
professionnel



=



+

Formation aux  
Économies  
d'Énergie dans  
le Bâtiment



Attestation des compétences et des savoir-faire par un organisme de qualification indépendant avec contrôle administratif et technique. Garantie sur la qualité des travaux

Formation aux travaux d'économies d'énergies dans le bâtiment adaptée au contexte tropical.

NE CHOISISSEZ PAS VOTRE ENTREPRISE AU HASARD

Fiez-vous à un  
professionnel **RGE**

### ASSURE

- Possède une assurance travaux (décennale)
- Possède une assurance en responsabilité civile pour son activité

### FIABLE

- A déclaré son chiffre d'affaires
- En règle au niveau social et fiscale

### COMPETENT

- Formé aux travaux en efficacité énergétique et/ou en énergies renouvelables
- Possède les humains et techniques en interne
- Audité sur chantier

### RESPONSABLE

- Garant des matériaux qu'il fournit et pose
- S'engage sur la conformité finale des travaux

### INCONTOURNABLE

- Seules les entreprises RGE permettent d'accéder aux aides en rénovation énergétique

### QUI VOUS ACCOMPAGNE

- Apporte un conseil
- Renseigne sur les règles d'usage et de maintenance

**RGE**

**RECONNU  
GARANT  
ENVIRONNEMENT**

DEVENIR



C'EST



Des clients, des chantiers!



Plus de confiance!  
Repère de choix pour les particuliers  
Valorisation du savoir-faire et des compétences



Plus de visibilité!

## 2. La réforme du RGE : renforcement des contrôles pour encore plus de fiabilité

### LA QUALIFICATION GARANTE DES COMPETENCES DU PROFESSIONNEL

Délivrée sur une période de 2 ou 4 ans avec suivi annuel, la qualification repose sur :

- Des exigences de personnels (réfèrent technique formé)
- Des preuves de moyens techniques
- Des preuves d'assurance couvrant la responsabilité du professionnel
- Des contrôles de prestations effectuées (audits)

Le dispositif RGE , créé en 2013, a fait l'objet d'une actualisation en 2019 et jusqu'en Juin 2020.

*Objectif de la réforme : Fiabiliser le dispositif avec des moyens de contrôle et de sanction appropriés et efficaces pour que s'impose un RGE synonyme de compétence, de qualité des travaux et de déontologie dans la démarche commerciale.*

### Définition d'une nouvelle nomenclature de travaux RGE

2 familles et 19 catégories de travaux (anciennement 12 catégories)

FAMILLE A :  
« Système »  
Catégorie de  
travaux 1 à 8

FAMILLE B :  
« Isolation »  
Catégorie de  
travaux 9 à 15

*Les catégories 16 à 19 (géothermie, bouquet de travaux, PV, audit énergétique) relevant d'un arrêté spécifique.*

## Définition d'une nouvelle nomenclature de travaux RGE

FAMILLE A :  
« Système »  
Catégorie de  
travaux 1 à 8

Anciens domaines RGE	Nouvelles catégories de travaux RGE
2. Chauffage et/ou eau chaude thermodynamique	2. Equipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteur
3. Pompe à chaleur et/ou chauffe-eau thermodynamique	5. Pompes à chaleur pour la production de chauffage
	6. Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire

- Les anciens « domaines de travaux » sont parfois divisés en plusieurs « catégories de travaux »
- Les professionnels feront l'objet d'un reclassement à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 en tenant compte de leur activité réelle (prise de contact à partir de Septembre 2020°)

## Définition d'une nouvelle nomenclature de travaux RGE

FAMILLE B :  
« Isolation »  
Catégorie de  
travaux 9 à 15

Anciens domaines RGE	Nouvelles catégories de travaux RGE
7. Isolation du toit	13. Matériaux d'isolation thermique des toitures terrasses et des toitures extérieures
	14. Matériaux d'isolation thermique des planchers de combles perdus
	11. Matériaux d'isolation thermique par l'intérieur, des murs, des rampants de toiture et des plafonds de combles
8. Isolation des murs et planchers bas	11. Matériaux d'isolation thermique par l'intérieur, des murs, des rampants de toiture et des plafonds de combles
	12. Matériaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur
	15. Matériaux d'isolation thermique des planchers sur local non chauffé

### Réforme de l'audit

- Le principe d'audit unique par famille est conservé (hors catégorie critique)
- 5 chantiers requis par catégorie de travaux (de moins de 24 mois ou à défaut de moins de 48 mois)
- 1 audit à réaliser obligatoirement par cycle dans les 24 mois qui suivent l'attribution du signe RGE
- 2 audits à réaliser par cycle sur une des catégories critiques détenues
  - *une entreprise possédant au moins un domaine critique sera audité 2 fois tous les 4 ans pour son premier domaine critique et puis fera l'objet d'1 audit par domaine critique supplémentaire*
- Grilles de contrôle sont harmonisées entre chaque organisme de qualification et sont à disposition (renforcement de la vigilance sur le traitement des points singuliers)

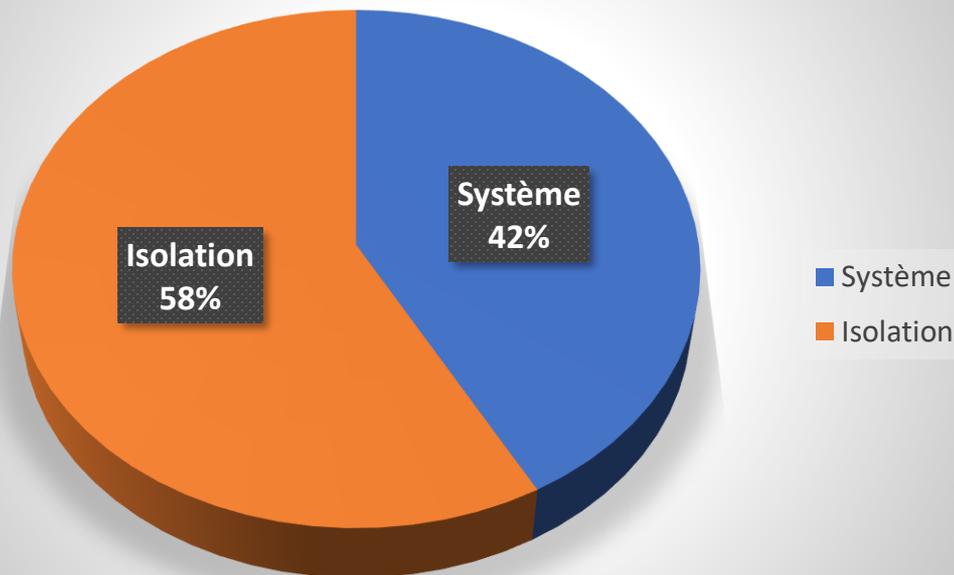
*Le choix des catégories auditées et des chantiers audités est de la seule responsabilité de l'organisme de qualification*

### Réforme de l'audit – déclenchement d'audits supplémentaires

- 2 situations peuvent conduire à des lancements d'audits supplémentaires :
  - En cas de non-conformité majeure relevée lors de l'audit initial : audit sur la catégorie déjà auditée ainsi qu'un audit sur chacune des catégories de la même famille
  - En cas de signalement ou d'une plainte de tiers déposé à l'encontre de l'entreprise, ou d'un faisceau de présomption de malfaçons est réuni : possibilité de déclenchement d'un audit sur la catégorie visée mais également sur toutes les autres catégories détenues par l'entreprise.

### 3. Etat des lieux des entreprises qualifiées à La Réunion

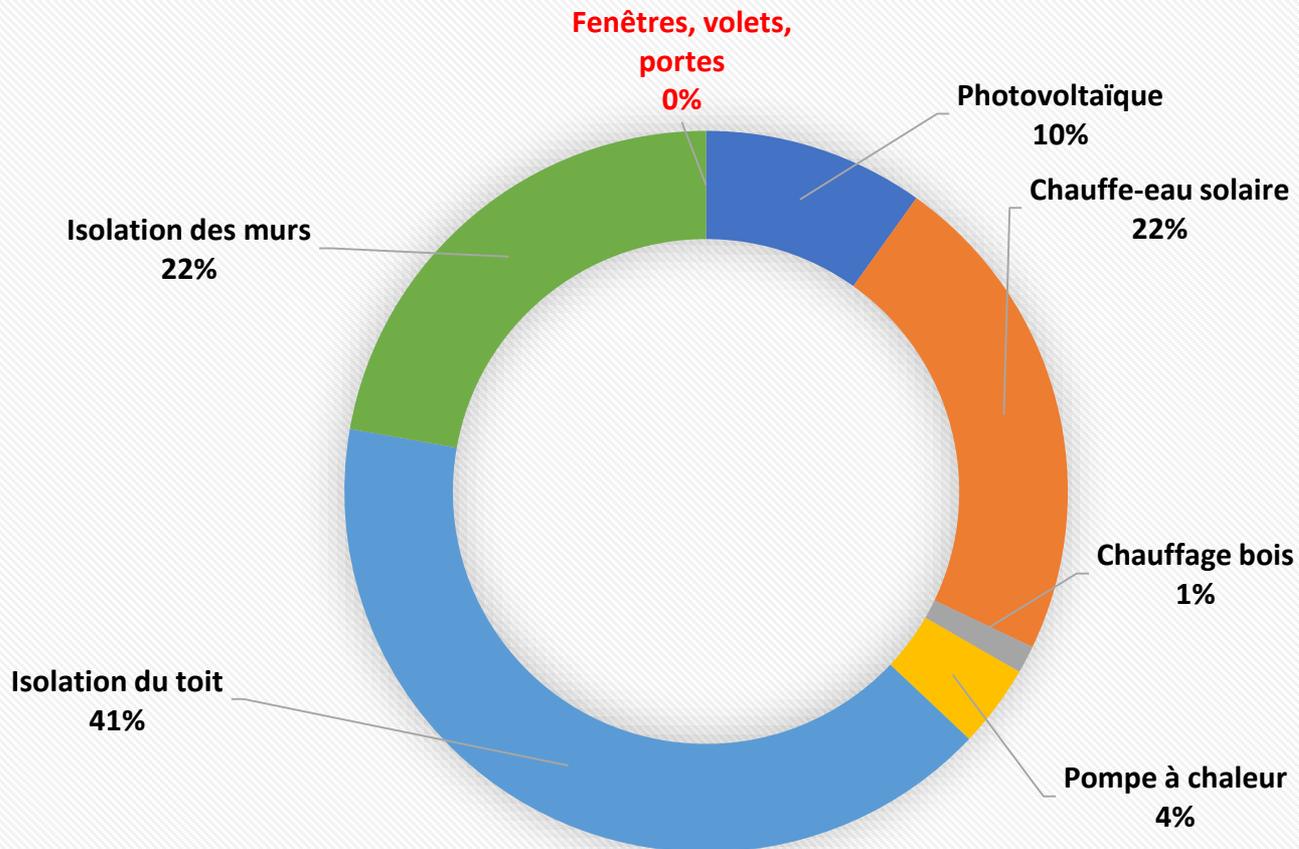
## Entreprises qualifiées RGE au 18/09/2020



62 entreprises qualifiées RGE au 18  
Septembre 2020

- ✓ Famille « systèmes » : 26
- ✓ Famille « isolation » : 36

## Nombre de qualifiés par domaine de travaux



- Constats :
  - L'isolation de la toiture est le domaine le plus représenté avec 41% des qualifiés (en majorité des couvreurs)
  - Aucune entreprise qualifiée pour les travaux liés aux baies (menuiseries) :
    - Les protections solaires fixes : brise soleil, casquettes
    - Les protections solaires mobiles : volets à lames orientables, volets persiennés entrebaïllables, stores à lames opaques, les stores projetables
    - Les films solaires réfléchissants

- Les freins à la qualification RGE :
  - La formation RENOVE DOM :
    - Trop longue – trop théorique – pas assez spécifique
  - La complexité administrative des dossiers de qualification
  - Les audits de contrôle non réalisés dans les temps
  - Les systèmes ou produits non reconnus dans le référentiel actuel

- La qualification métier accompagné du signe RGE permet aux particuliers d'identifier les professionnels qualifiés pour la réalisation des travaux éco-conditionnés
- La récente réforme du signe RGE a pour but de renforcer la confiance des ménages dans le dispositif à travers :
  - Une meilleure lisibilité de nomenclature des travaux de rénovation énergétique
  - plus de contrôle sur les travaux sensibles
  - Elargissement des moyens de surveillance et de sanction

- Des améliorations peuvent encore être apportées à travers :
  - L'adaptation des formations en efficacité énergétique du bâtiment
  - L'intégration d'une partie pratique dans la formation
  - La mise en place d'un processus de qualification accompagnée (en laissant la possibilité à une entreprise d'intervenir même si elle n'est pas RGE mais avec un audit systématique du chantier pour le client puisse bénéficier des aides). **Mais obligation de qualification RGE in fine.**



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**